À LA RENTRÉE, MA COUVERTURE SANTÉ EST GRANTIE...

... c'est simple et automatique : je continue à être pris(e) en charge pour mes frais médicaux. J'en profite pour mettre à jour mes informations personnelles afin d'être bien remboursé(e)!

A mes 18 ans et dès réception du courrier de bienvenue de l'Assurance Maladie, je télécharge l'appli ameli et me connecte à mon compte personnel pour vérifier mes informations

(adresse, téléphone...)

Je m'assure que ma caisse d'Assurance Maladie de résidence dispose de mes coordonnées bancaires (RIB) à jour. Si besoin, j'effectue mon changement de RIB sur l'appli ameli. Si mes coordonnées bancaires ne sont pas enregistrées, i'adresse un RIB par voie postale

Si ce n'est pas déjà fait, je choisis un médecin traitant lors d'une consultation,

je remplis avec lui une déclaration de choix qu'il télétransmettra directement à ma caisse d'Assurance Maladie de résidence







Je mets à jour ma carte Vitale

en utilisant les bornes disponibles dans toutes les caisses de l'Assurance Maladie, les pharmacies et dans certains établissements de santé

Je créé mon Dossier Médical Partagé (DMP) en ligne à l'aide du site dmp.fr

Je télécharge une attestation de droits sur l'appli ameli et l'adresse à ma mutuelle / assurance complémentaire santé







VOUS SOUHAITEZ CONTA CTER L'ASSURANCE MALADIE? C'EST SIMPLE ET RAPIDE!

- > Depuis le forum pour les assurés : www.forum-assures.ameli.fr
- > Par mail : utilisez la messagerie de l'appli ameli
- > Par téléphone : appelez un conseiller de l'Assurance maladie au, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30